

Chagny

# ECOCEA : un investissement d'avenir

**Depuis 2009, le Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers du Nord-Est de la Saône-et-Loire (SMET 71) a pour projet de mieux valoriser les déchets non-dangereux stockés sur Chagny depuis plusieurs dizaines d'années.**

Dominique Juillot, Président du SMET 71, et Marie Mugler, Directrice Générale de TIRU (filiale d'EDF depuis 1946), ont inauguré, ce 14 janvier "ECOCEA" en présence de nombreuses personnalités, dont Fabien Sudry préfet de Saône-et-Loire, Rémi Chaintron président du Conseil Général, Sébastien Martin président du Grand Chalons et Michel Picard maire de Chagny.

## ECOCEA c'est quoi ?

Ce dispositif est une première en France : l'injection de biométhane dans le réseau de transport de gaz d'une solution de traitement de déchets baptisée "ECOCEA".

ECOCEA est une installation conçue avec une volonté de flexibilité dans l'exploitation et d'évolution à terme. Les procédés mis en œuvre assurent des performances optimales : valorisation de plus de 50 % des déchets entrant, production de biogaz dans les digesteurs et qualité du compost au-delà de la norme NFU 44051.

Par ailleurs, afin de préserver le confort olfactif des riverains et des employés (17 postes créés), les déchets seront stockés en intérieur et l'air circulant dans l'usine sera entièrement filtré.

ECOCEA est, certes, un concept mais c'est aussi une unité de triméthanisation-compostage, située dans le bois, route de Lessard, qui a

nécessité 21 mois de travaux sur une surface de 12 000 m<sup>2</sup>.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le coût de construction de cette exploitation d'énergies renouvelables avoisine les 40 millions d'euros. Son financement s'est fait à 89 % par le SMET 71, le reste venant de subventions : 1 million par le Conseil Régional de Bourgogne, 1,2 million par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et 2 millions par le Conseil Général de Saône-et-Loire.

## POURQUOI RECYCLER LES DÉCHETS ?

L'arrivée de la première tonne de déchets est prévue le 21 janvier, puis la mise en service progressive se fera jusqu'en septembre 2015.

Il est prévu que les 73 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et les 8 000 tonnes de déchets verts récupérés annuellement permettent de produire, après transformation, 27 000 tonnes de compost normé et 2,6 millions de Nm<sup>3</sup> de bio méthane. Le traitement des déchets par méthanisation a pour objectif de récupérer le gaz de fermentation de la matière organique pour en valoriser le pouvoir énergétique.

Il s'agit d'un projet bénéfique du Nord au Sud du département



puisque le SMET 71 traite les ordures ménagères de 315 000 habitants. Dans une démarche intelligente et coopérative, les déchets doivent encore diminuer de 10 % à la source dans les mois à venir et être recyclés encore de 10 %. Le but est d'atteindre d'ici 2025 une augmentation de 60 % de recyclage. Ces chiffres sont supérieurs de 20 points aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

## UNE PREMIÈRE DANS LA TUILERIE

Dès l'été 2015, le bio méthane produit par ECOCEA sera injecté après épuration dans le réseau de transport de gaz naturel (GRTgaz) et alimentera la fabrique de tuiles TERREAL à Chagny.

Implantée à quelques centaines de mètres de l'usine ECOCEA, Terreal sera la première tuilerie au monde à

utiliser l'énergie des déchets ménagers pour cuire ses tuiles en utilisant du bio méthane en remplacement d'environ 1/3 du gaz fossile actuellement consommé.

TERREAL est une entreprise importante pour la ville puisqu'elle emploie 200 personnes. Elle a reçu en novembre 2014 le trophée de l'économie circulaire par le MEDEF de Saône-et-Loire. En effet, elle creuse des carrières pour en extraire l'argile, cède les trous au SMET 71 pour enfouir des déchets, ceux-ci sont revalorisés en créant du bio méthane qui va servir à cuire les tuiles : la boucle est bouclée !

A l'issue de l'inauguration, deux conventions stratégiques ont été officialisées. GRTgaz a parafé, avec le SMET 71, le premier contrat d'injection de bio méthane dans le réseau tandis que, de son côté, Terréal et le SMET 71 ont signé un contrat de partenariat les engageant pour 15 ans.



Credit photo Eiffage

## Même pas en rêve dans ma poubelle

Le SMET 71 rappelle les bons réflexes du tri pour assurer le bon fonctionnement d'ECOCEA.

Nous devons tous adopter des gestes éco-responsables en respectant les consignes suivantes pour jeter certains déchets au bon endroit :

- piles, cartouches d'encre : en déchèterie ou en magasin
- restes de solvants, peintures, huiles de moteur, batteries, insecticides, tous les produits toxiques dits "déchets diffus spécifiques" : en déchèterie
- verre : en points d'apport
- médicaments : en pharmacie
- déchets d'équipement électriques et électroniques : en déchèterie ou en magasin
- aérosols : avec vos emballages recyclables.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le guide du tri ou le site du SIRTOM <http://www.sirtom-chagny.fr/comment-trier>

